



Union Régionale des syndicats employés, cadres et retraités CGT

Des Organismes Sociaux Rhône-Alpes

Bourse du travail - Place Guichard - 69422 Lyon

Tél. : 06 25 55 40 02 - courriel. : orgasociaux.rhonealpes@gmail.com

Syndicats CGT

Lyon, le 26 juillet 2017

7 de nos camarades CGT de l'ex URSSAF de l'Ain sont menacés d'une mise en examen dans les prochains jours et notamment Corinne CALLOCH, Corinne JACQUET-GARCIA et Jacques PERRON qui comparaitront devant le juge du Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse en août et septembre prochains.

De nos 7 camarades, 3 ont été licenciés pour inaptitude et 3 ont choisi de démissionner, Corinne JACQUET-GARCIA a résisté après avoir connu des mois éprouvants pour sa santé. Elle est actuellement toujours en poste à l'URSSAF Rhône Alpes où elle est secrétaire du syndicat CGT et déléguée syndicale régionale.

Cette plainte de 2011, pour fausses déclarations et harcèlement moral (accusations totalement infondées) a été déposée par l'ancienne directrice de l'URSSAF de l'Ain, Mme Marie-Paule GUIGUET, suite à une procédure prudhomme engagée à l'encontre de l'URSSAF de l'Ain par Jacques PERRON, ex-délégué syndical CGT, licencié pour inaptitude au travail après avoir connu harcèlement et discrimination. Ce dossier est actuellement devant la Cour d'appel de Lyon.

Depuis l'URSSAF de l'Ain comme celles des 7 autres départements de la région ont fusionné et donné naissance à l'URSSAF Rhône Alpes.

Pour autant, la plainte n'a pas été abandonnée puisqu'elle ressurgit aujourd'hui. L'URSSAF Rhône-Alpes espère, sans nul doute, l'utiliser à son profit, devant la cour d'appel de Lyon, contre Jacques PERRON.

C'est pourquoi nous vous remercions d'envoyer une motion (modèle ci-joint) à la Directrice de l'URSSAF RA et au Directeur de l'ACOSS afin d'exiger l'arrêt des procédures.

Par ailleurs, la procédure pénale oblige les camarades à se faire assister par des avocats pénalistes qui ont un coût que le syndicat seul ne peut se permettre d'assumer.

Nous en appelons à la solidarité CGT et vous remercions de l'aide que vous pourrez apporter.

Nous vous remercions d'envoyer la motion aux mails :

relationssociales.rhone-alpes@urssaf.fr

yann-gael.amghar@acoss.fr

Avec copie au syndicat de l'URSSAF RA

cgt.ura@gmail.com

Les dons sont à envoyer au Syndicat CGT de l'URSSAF Rhône Alpes à l'adresse suivante :

Bourse du travail

Salle 17

Place Guichard

69422 LYON



Union Régionale des syndicats employés, cadres et retraités CGT

Des Organismes Sociaux Rhône-Alpes

Bourse du travail - Place Guichard - 69422 Lyon

Tél. : 06 25 55 40 02 - courriel. : orgasociaux.rhonealpes@gmail.com

Mme Christine LOPPIN
Directrice de l'URSSAF Rhône Alpes

Monsieur Yann-Gaël AMGHAR
Directeur de l'ACOSS

MOTION

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le syndicat _____ vous demande de mettre un terme à la procédure pénale en cours, impactant 7 de nos camarades CGT de l'ex URSSAF de l'Ain.

En effet, ils sont menacés d'une mise en examen dans les prochains jours et notamment Corinne CALLOCH, Corinne JACQUET-GARCIA et Jacques PERRON qui comparaitront devant le juge du Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse en août et septembre prochains.

Cette plainte de 2011, pour fausses déclarations et harcèlement moral a été déposée par l'ancienne directrice de l'URSSAF de l'Ain, Mme Marie-Paule GUIGUET, suite à une procédure prudhomme engagée à l'encontre de l'URSSAF de l'Ain par Jacques PERRON, ex-délégué syndical CGT, licencié pour inaptitude au travail après avoir connu harcèlement et discrimination.

Nous condamnons fermement toutes les discriminations et atteintes aux libertés syndicales.

Le syndicat _____